

Lutte de classe

Mode d'emploi pour briser la grève contre la liquidation des régimes spéciaux de retraite.

J'ai oublié d'écrire hier ce qui me semble le plus important dans le combat engagé contre le gouvernement pour préserver notre droit à la retraite à travers la défense des régimes spéciaux de retraite.

A force de lire des dépêches et des articles dans la presse ces derniers jours, j'en suis arrivé à comparer la bataille pour exiger le retrait du CPE au printemps 2006, et le mouvement de grève actuelle des agents de la SNCF et de la RATP qui est de loin le plus déterminé (par rapport aux autres agents concernés).

Lors du combat pour exiger le retrait du projet de loi sur le CPE, les dirigeants syndicaux ont affiché une unité qui leur a été imposée par les étudiants et les lycéens sur l'exigence du retrait pur et simple du CPE, sans tenir compte du reste du contenu du projet de loi mal nommé pour l'égalité des chances.

Dans la bataille actuelle contre le gouvernement, les dirigeants syndicaux ont bien réalisé l'unité, mais pas sur la base de l'exigence du maintien des 37,5 annuités, car pendant des semaines ils ont accepté de « négocier » avec le gouvernement les modifications qui affecteraient le statut des agents de l'Etat concernés lors du passage à 40 annuités, ce qui revenait à accepter tacitement le principe de la liquidation des 37,5 annuités.

L'unité des dirigeants syndicaux n'était en réalité qu'une façade prête à s'effacer au profit d'une trahison ouverte dès le premier jour de grève. Et c'est bien ce qui s'est produit lorsque Thibault a repris la proposition du gouvernement de « négocier » entreprise par entreprise sans exiger au préalable le maintien des 37,5 annuités, le contraire aurait d'ailleurs été impossible, car cela aurait conduit à vider de son contenu le projet du gouvernement toute discussion devenant inutile.

Que l'on comprenne bien, les dirigeants syndicaux n'ont jamais défendu le maintien des 37,5 annuités, ils en ont discuté la liquidation pendant des heures interminables avec Bertrand, Fillon et Sarkozy, ce que prouvent amplement les comptes-rendus de leurs réunions, parlant d'avancées significatives, insignifiantes, décevantes, etc. Alors qu'il aurait dû y avoir absolument rien à négocier s'ils s'en étaient tenus à la défense inconditionnelle des 37,5 annuités.

Lors de la bataille contre le CPE, les dirigeants syndicaux n'avaient pas pu utiliser le reste de la loi pour marchander le passage du CPE, tout simplement parce qu'il s'agissait de parties bien distinctes les unes des autres qui n'avaient pas de relations entre elles. Alors que dans le cas présent, le reste du projet de loi est directement relié à la liquidation des 37,5 annuités, il en est directement la conséquence. Les dirigeants syndicaux pourris marchandent ces conséquences en entérinant de fait le passage à 40 annuités.

Il est donc totalement faux de prétendre qu'ils défendraient le maintien des 37,5 annuités, même s'ils peuvent le déclarer ici ou là, dans les faits, ils oeuvrent patiemment et méthodiquement à leur liquidation au près du gouvernement, Didier Le Reste (CGT) a même avoué dans un interview à RTL le 15 novembre que des « négociations » en coulisses se poursuivaient, donc dans le dos des travailleurs.

Si le mot d'ordre de maintien des 37,5 annuités est toujours valable, il ne correspond pas entièrement à la situation, il comporte une faille importante puisqu'il laisse la possibilité aux dirigeants syndicaux de négocier avec le gouvernement les conséquences du passage à 40 annuités et certains aménagements annexes qui sont intégrés dans ce projet de loi, tout en le niant.

Il faut donc exiger le retrait pur et simple de ce projet de loi qui repose entièrement sur la liquidation des 37,5 pour retirer aux dirigeants syndicaux toute matière à discussion et à marchandage avec le gouvernement.